ment d'accord que cela dépasserait l'objet des dispositions actuelles si on permettait au réseau de fonctionner davantage comme une entreprise commerciale.

M. Vaughan: C'est ce que je pensais que vous vouliez dire.

Le sénateur Grosart: Ma question porte en réalité sur le fait que vous détenez vos pouvoirs de deux ministres.

M. Vaughan: Oui, c'est vrai, mais en vertu de la loi.

Le sénateur Grosart: Ca ne fait pas de différence si. . .

M. Vaughan: C'est en vertu de la loi. Il importe de se rappeler que c'est en vertu de la loi.

Le sénateur Grosart: Vous ne pourriez pas les détenir autrement.

M. Vaughan: Eh bien, en vertu de la loi, ils pourraient l'être à la discrétion des ministres.

Le sénateur Grosart: Je m'oppose personnellement à ce principe, parce que c'est une extension des pouvoirs exécutifs en vertu d'un décret du conseil ce qui, à mon point de vue, est une chose fort dangereuse dans un régime démocratique.

Il doit certainement y avoir une façon plus pratique de régler cette question. Vous dites que vous aimeriez que le N.-C. fonctionne comme une entreprise commerciale et soit responsable au Parlement, mais ce n'est pas ce qui se fait. Ce n'est pas la situation que nous envisageons.

M. Vaughan: Vraiment, Monsieur le sénateur, avec tout le respect que je vous dois, et je respecte votre point de vue, je crois que vous m'entraînez de fait dans une discussion qui me dépasse.

Le sénateur Grosart: Je vous demande tout simplement de parler du point de vue du réseau, non du point de vue administratif.

M. Vaughan: Je sais que les honorables sénateurs me permettront de le faire, mais je ne veux pas du tout m'attarder à discuter la question de savoir si une méthode est bonne ou ne l'est pas en ce qui a trait à cette vaste question générale. Il y a cependant certains points qui méritent votre attention.

Le sénateur Grosart: Puis-je demander encore une autre question? Est-il bon que la société Air Canada soit encore liée de cette façon à l'exploitation du réseau?

M. Vaughan: Ma seule remarque à ce sujet est que, lorsque vous dites «liée», il me faut dire d'abord que je suis également d'Air Canada, que M. Laing, le vice-président adjoint d'Air Canada est ici et que M. Macdougall s'intéresse également aux affaires d'Air Ca-

Le sénateur Grosart: M. Vaughan, ce n'est nada. Je pourrais dire que la raison pour cela pas cela que je voulais dire. Je suis entière- est que la société Air Canada, bien que ce soit d'un point de vue technique et juridique, appartient intégralement au National-Canadien...et a, à...toutes fins utiles, ses propres dirigeants. Air Canada présente son propre budget d'établissement et son propre rapport annuel au Parlement. Son président comparaît devant un comité parlementaire et mon opinion personnelle est que la société Air Canada ne s'en ressent aucunement. La raison pour laquelle les choses sont ainsi est que le National-Canadien a servi de banquier à Air Canada, parce que, au début, le financement d'Air Canada ne représentait qu'une fraction des besoins du National-Canadien.

> La situation change cependant. Vous constatez dans le présent bill qu'il n'y a pas d'emprunt de prévu pour le National-Canadien, mais que la société Air Canada devra faire des emprunts. A l'avenir, au fur et à mesure qu'Air Canada étendra son activité et achètera de nouveaux avions, il faudra à ce moment-là prendre d'autres dispositions financières.

> Mais je sais à quoi vous faites allusion et j'aimerais, avec votre permission, terminer la discussion sur ce point en disant que la compagnie et l'État étudient déjà les dispositions financières qu'il faudra prendre relativement aux acquisitions de capital d'Air Canada au cours des quelques prochaines années et que j'espère qu'une formule pratique proposée.

> Le sénateur Grosart: Mais, M. Vaughan, y a-t-il, du point de vue de l'une ou l'autre entreprise, une raison pour laquelle Air Canada ne pourrait pas fonctionner comme société de la Couronne distincte?

> M. Vaughan: Eh bien, c'est ce qu'elle fait sous tous les rapports. C'est une société constituée par une loi.

> Le sénateur Grosart: Disons donc une société non affiliée, pour employer l'expression de la loi.

> Le président: Bref, pourquoi les liens actuels, quels qu'ils soient, ne peuvent-ils être rompus pour que les deux soient deux sociétés de la Couronne distinctes?

> M. Vaughan: Oui, je vois ce que vous voulez dire.

> Le sénateur Grosart: Je demande s'il y a une raison qui vous oblige à fonctionner comme une seule société, non de parler de questions d'administration.

> M. Vaughan: Je ne désire pas parler de questions d'administration, parce que, comme vous le savez, ces questions sont présentement à l'étude. Mais il y a des avantages à ce que les deux sociétés soient affiliées et les dirigeants d'Air Canada seraient les premiers